

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Cyril LE QUERREC, Valérie HEUZÉ, Mickaël SADOU, Isabelle L'ANTHOEN, Anthony PERON

Excusés : Isabelle RIOU (procuration à Karine THOMAS)

Secrétaire de séance : Virginie LE ROLLAND

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Virginie LE ROLLAND est désignée pour remplir ces fonctions.

PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Madame la Maire précise qu'il convient de nommer un-e président-e de séance pour le vote du compte financier unique 2025. Monsieur Jean-Noël LE HENAFF se propose. Après vote de l'assemblée, Monsieur Jean-Noël LE HENAFF est élu président de séance

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LE HENAFF, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général : 77 909.76 €
Charges de personnel : 205 748.75 €
Atténuation de produits : 12 286 €
Autres charges de gestion courante : 40 993.10 €
Charges financières : 8 256.08 €
Dotations aux amortissements : 3 449.39 €
Total dépenses : 348 643.08 €

Recettes

Atténuation de charges : 12 822.91 €
Produits des services : 22 844.41 €
Impôts et taxes : 63 513.14 €
Fiscalité locale : 156 682 €
Dotations et participations : 138 558.79 €

Autres produits de gestion courante : 24 818.16 €

Produits financiers : 2.79 €

Produits spécifiques : 2 172.96 €

Reprise sur amortissement : 2 634.08 €

Total recettes : 403 225.38 €

Le fonctionnement fait apparaître un excédent de 54 582.30 €

Section d'investissement

Dépenses

Travaux : 412 098.45 €

Attribution GEPU : 2 052 €

Remboursement d'emprunt : 21 853.29 €

Rbt caution : 506.64 €

Opérations patrimoniales : 312.50 €

Total dépenses : 436 822.88 €

Recettes

Subventions : 97 758.60 €

Emprunt : 75 000 €

Remboursement TVA : 6 662.54 €

Taxe d'aménagement : 117.62 €

Don : 2 600 €

Excédent de fonctionnement 2024 : 75 806.19 €

Caution : 1 013.28 €

Travaux sur mandat : 21 945.19 €

Amortissement : 3 449.39 €

Opérations patrimoniales : 312.50 €

Excédent d'investissement 2024 : 228 491.06 €

Total recettes : 513 156.37 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 76 333.49 €

Madame la maire quitte l'assemblée, Monsieur le président met le compte financier unique 2025 au vote. Le compte financier unique est voté à l'unanimité des membres présents moins un.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS *(issus du CFU et repris ensuite aux BP)*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de clôture de : **54 582.30 €**

Un excédent d'investissement de clôture de : **76 333.49 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Virement à la section d'investissement

Résultat de fonctionnement de l'exercice : **54 582.30 €**

* Affectation complémentaire en réserves (1068) : **34 582.30 €**

Résultat d'investissement de l'exercice : **76 333.49 €**

* Excédent à reporter : **76 333.49 €**

DÉLIBÉRATION PORTANT FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Madame la Maire rappelle que par délibération du 21 mars 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **14.42 %**

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **38.64 %** ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **61.40 %**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

1. de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les porter à :

TH : 14.42 %

TFB : 38.84 %

TFPNB : 61.40 %

2. de charger Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

LIGNE DE TRÉSORERIE

Madame BONNIEC fait part du courrier du Crédit Agricole concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie. Une proposition de renouvellement au titre de 2026 est faite par le Crédit Agricole. Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 €. EURIBOR 3 mois non flooré à 0 + marge de 2.029 % soit un taux (index + marge) = 3.029 %

Commission de mise en place : 0.25 % du montant maximal du crédit soit 125 €.

Pas de commission de non utilisation.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF ET VOTE

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 397 439 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général : 88 074 €
Charges de personnel : 216 100 €
Atténuation de produits : 13 000 €
Autres charges de gestion courante : 39 825 €
Charges financières : 9 650 €
Charges spécifiques : 200 €
Dotations aux provisions : 19 350 €
Virement à la section d'investissement : 11 240 €

Recettes

Atténuation de charges : 13 000 €
Produits des services : 19 700 €
Impôts et taxes : 39 500 €
Fiscalité locale : 153 834 €
Dotations et participations : 128 051 €
Autres produits de gestion courante : 23 002 €
Produits financiers : 2 €
Produits exceptionnels : 350 €
Résultat reporté : 20 000 €

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 259 697.79 €

Dépenses

Attribution compensation LTC : 2 052 €

Travaux + matériel : 175 340.79 €

Frais d'études : 3 000 €

Effacement de réseaux : 45 000 €

Subvention SDIS : 1 500 €

Remboursement d'emprunt : 28 000 €

Dépôts et cautionnement : 2 067 €

Travaux convention LTC : 2 738 €

Recettes

Subventions : 90 030 €

Remboursement FCTVA : 3 157 €

Emprunt : 20 000 €

Taxe d'aménagement : 200 €

Excédent de fonctionnement 2025 : 34 582.30 €

Dépôts et cautionnement : 2 067 €

Travaux convention LTC : 2 738 €

Virement de la section de fonctionnement : 11 240 €

Amortissements : 19 350 €

Excédent d'investissement 2024 : 76 333.49 €

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
203 Etudes aménagement place du 19 mars	3 000 €	
TOTAL 203	3 000 €	
20415331 Subvention SDIS	1 500 €	
TOTAL 20415331	1 500 €	
204182 Effacement de réseaux Kerello	45 000 €	
TOTAL 204182	45 000 €	
2046 GEPU	2 052 €	
TOTAL 2046	2 052 €	
212 Plantations Kerello	4 000 €	
TOTAL 212	4 000 €	
2151 Voirie	12 000 €	
TOTAL 2151	12 000 €	
2158 Mur du cimetière	16 000 €	3 894 € DETR

2158 Aménagement carrefour mairie	15 000 €	30 492 € Dpt (1323)
2158 Lavoir de la Fontaine St Jean	5 000 €	
2158 Façade du commerce	10 000 €	
2158 Grillage du city-stade	9 090 €	
2158 Illuminations de Noël	2 500 €	
2158 Etanchéité logement dessus commerce	18 822.30	
TOTAL 2158	76 412.30 €	
2138 Carport ST	15 000 €	
TOTAL 2138	15 000 €	
2157 Outillage	4 000 €	
TOTAL 2157	4 000 €	
2182 Matériel de transport	30 000 €	
TOTAL 2182	30 000 €	
2183 Informatique	1 500.49 €	
TOTAL 2183	1 500.49 €	
TOTAL	194 464.79 €	

RESTES A RÉALISER DE 2025

OPÉRATIONS	DÉPENSES	RECETTES
2111 Achat de terrain (Clément)	2 000 €	
2158 Aménagement carrefour mairie	5 000 €	27 035 € DETR (1321)
204182 Effacement réseaux Kerello	25 000 €	28 609 € (1326)
TOTAL	32 000 €	55 644 €

Le budget primitif 2026 est voté à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

Permanences élections des 15 et 22 mars

1^{ER} TOUR

08h00 – 10h00	Carole BONNIEC	Mickaël SADOU	Karine THOMAS
10h00 – 12h00	Nathalie HAMON	Jean-Noël LE HENAFF	Valérie HEUZE
12h00 – 14h00	Willy LE GOURRIEREC	Isabelle RIOU	Alain DENES
14h00 – 16h00	Anthony PERON	Isabelle L'ANTHOEN	Cyril LE QUERREC
16h00 – 18h00	Carole BONNIEC	Virginie LE ROLLAND	Gilbert KERBOEUF

2ND TOUR

08h00 – 10h00	Carole BONNIEC	Mickaël SADOU	Karine THOMAS
10h00 – 12h00	Nathalie HAMON	Jean-Noël LE HENAFF	Valérie HEUZE
12h00 – 14h00	Willy LE GOURRIEREC	Isabelle RIOU	Alain DENES
14h00 – 16h00	Anthony PERON	Isabelle L'ANTHOEN	Cyril LE QUERREC
16h00 – 18h00	Carole BONNIEC	Virginie LE ROLLAND	Gilbert KERBOEUF

Syndicat Départemental d'Énergie

Madame la Maire fait part du courrier SDE concernant un avenant au groupement de commandes pour l'achat d'énergies. Cet avenant concerne :

- L'intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD)
- La précision sur la définition d'un membre par son n° SIREN
- La précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui le dus dès la phase de préparation du marché
- La suppression des références au logiciel SMAE (Système de Management des Achats d'Énergie)

Après délibération, le conseil municipal **AUTORISE** la maire à signer l'avenant.

LTC – Convention de prestations de bureau d'études

Madame la Maire fait part d'une convention cadre pour la réalisation de prestations de services du bureau d'études entre la commune et LTC pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment ; de voirie, de réseaux, d'aménagement urbain et d'assistance à la passation de marchés publics. Il convient de délibérer pour autoriser la maire à signer la convention

Rentrée scolaire 2026 – rythmes scolaires

Madame la Maire fait part du courrier de l'académie en date du 06 décembre 2025 concernant les rythmes scolaires. En effet, pour la rentrée de 2026, les communes qui ont obtenu une dérogation antérieure à la rentrée scolaire 2024 et qui souhaitent la renouveler doivent constituer un nouveau dossier. Pour constituer le dossier, il faut :

- un procès-verbal du conseil d'école (la réunion a eu lieu le jeudi 12 février à Lanmérin).
- une délibération du conseil municipal
- une demande de dérogation signée du maire
- la grille horaire

- la vérification de l'impact sur les transports scolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de renouveler la dérogation pour une organisation sur 4 jours.

Garderie périscolaire

Madame la Maire précise que suite à la demande des parents, la garderie ouvrira ses portes à partir du 02 mars à 7 h 15.

Motions de soutien (La résolution générale a été adressée par mél aux élus)

Madame la Maire fait part du courrier de l'Association des Maires de France et précise que lors du 107^{ème} Congrès des maires de France, une résolution générale a été adoptée.

Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. La commune de LANMERIN partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- **La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- **L'autonomie financière et fiscale,** donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- **La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision.** Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

Demande de participation au fonctionnement de l'école privée de Kermaria-Sulard

Madame la Maire fait part du courrier du Président de l'OGEC Notre Dame concernant la participation de la commune aux frais de dépenses de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2025/2026. Deux enfants de Lanmérin y sont scolarisés, dont un en grande section de maternelle. Une participation de 300 € a déjà été votée pour les enfants de la commune scolarisés dans les écoles privées. Après délibération, le conseil municipal **DÉCIDE** de verser la somme de 300 € à l'OGEC Notre Dame de Kermaria-Sulard.

Séance levée à 19 h 00

Les Conseillers Municipaux

La Maire

The bottom of the page contains several handwritten signatures. On the left, there are approximately ten signatures in black ink, representing the municipal council members. On the right, there is one signature in black ink, representing the Mayor. The signatures are written over the printed text of the council members and the mayor.